# En application d'une délégation du Comité Syndical

Séance du : 15 septembre 2022

B21 2022

#### L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 17h30.

Le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 30 août 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du PETR du Pays Lauragais à Montferrand, sous la présidence de Monsieur Gilbert HEBRARD, Président du PETR du Pays Lauragais.

### Etaient présents :

M. Gilbert HEBRARD

Mme Sophie ADROIT

M. Laurent HOURQUET

M. Pierre BODIN

M. Christian PORTET

M. Jean-Marie PETIT

M. Christian FABRE

M. Brice ASENSIO

Mme Estelle VILESPY

M. Guy BONDOUY

Mme Florence SIORAT

Mme Martine MARECHAL

Mme Nathalie NACCACHE

M. Jean-Clément CASSAN

M. Gilles TERRISSON

#### Excusés:

M. Serge SERRANO

M. François DEMANGEOT

M. jacques DANJOU

M. Michel GALANT

En exercice: 26 Présents: 15

Nombre de votants: 15

## Objet: Avis général sur la révision allégée du PLU de Montesquieu-Lauragais

Vu les statuts du PETR et notamment ses compétences en matière de projet de territoire et en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale

Vu les articles L.132-7 et L.132-9, L.132-11 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions d'associations des Personnes Publiques Associées lors de l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme

Vu la délibération de la commune prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Montesquieu-Lauragais

Vu l'annexe relative aux observations du PETR sur le projet de modification simplifiée

Considérant que le PETR doit rendre un avis en réunion d'examen conjoint le 28 septembre 2022,

Considérant que le document est compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais,

Après débats, le Bureau Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de :

- 1°) **RENDRE** un avis favorable
- $2^{\circ}$ ) **DONNER** mandat à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- 3°) **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Maire de Montesquieu Lauragais et à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne

Fait à Montferrand, le 15 septembre 2022

Le Président,

Gilbert HEBRARD.